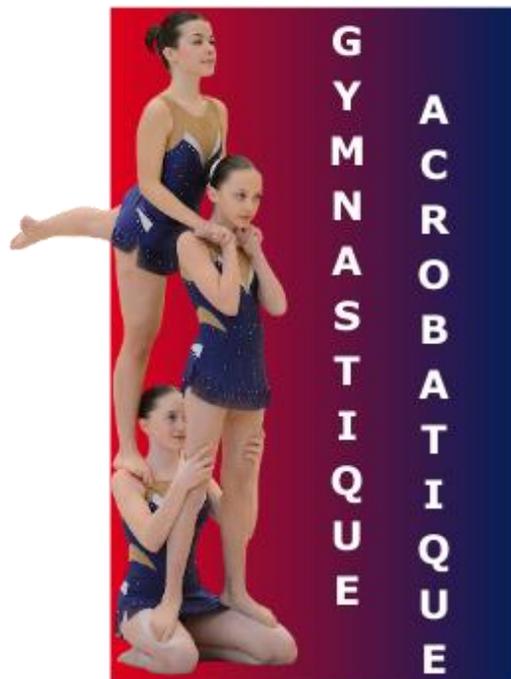




# GYMNASTIQUE ACROBATIQUE BROCHURE TECHNIQUE 2024 - 2025



**Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique**

*Siège social* : 10, avenue Viviani 69200 VENISSIEUX

*Accueil & Adresse postale* : Maison Régionale des Sports – 68, avenue Tony Garnier 69007 LYON  
04 78 00 88 85 | [contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr) | [auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr](http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr)

## COMMISSION TECHNIQUE

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
TALLARON Alexandre (26)	Responsable Technique GAc / Référent ETR	06 12 19 48 29	<a href="mailto:tallaron.alex@gmail.com">tallaron.alex@gmail.com</a>
MARCHAL Claudine (73)	Référente PAS GAc AuRA	06 86 96 06 79	<a href="mailto:marchalclau@gmail.com">marchalclau@gmail.com</a>
LANTENOIS Elodie (38)	Responsable des compétitions	06 13 67 66 81	<a href="mailto:elodie.lantenois@sfr.fr">elodie.lantenois@sfr.fr</a>
PIEDNOEL Matthieu (73)	Responsable Jugement	06 89 88 42 23	<a href="mailto:matthieu.piednoel@laposte.net">matthieu.piednoel@laposte.net</a>
CHAPUT Sarah (63)	Membre CT	06 67 05 16 61	<a href="mailto:sarah.chaput@hotmail.fr">sarah.chaput@hotmail.fr</a>

## PERSONNES RESSOURCES

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
GUILLOT Alain (01)	Référent GAc comité directeur CAURAG	06 40 95 76 91	<a href="mailto:acrobate3@wanadoo.fr">acrobate3@wanadoo.fr</a>
ARSAC Yann (63)	RTF CNS	07 86 21 99 22	<a href="mailto:yann.arsac@ffgym.fr">yann.arsac@ffgym.fr</a>
FERNANDES Alexandra (01)	Membre CT	06 06 89 78 24	<a href="mailto:alexandragymacro@gmail.com">alexandragymacro@gmail.com</a>
GESSNER Laëtitia (69)	Membre CT	06 09 03 00 89	<a href="mailto:laetitia.sagnol@yahoo.fr">laetitia.sagnol@yahoo.fr</a>

## INFORMATIONS GENERALES

**Cette brochure technique régionale est à compléter par les informations fédérales :**

- Concernant les informations nationales, elles se trouvent sur le site national <https://www.ffgym.fr/> : (Connexion => mon compte => compétition => base documentaire GAc)
- la brochure nationale GAc
- les lettres FFGym GAc, qui apportent des mises à jour sur l'organisation compétitive
- la brochure des programmes GAc – Édition septembre 2022, dans laquelle sont indiqués tous les contenus des différents programmes ainsi que les modalités de jugement.

La **Réglementation Générale 2024-2025 – Compétitions AURA**, reprend toutes les infos générales d'accès aux compétitions : procédures/paiement/dates butoirs : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/ACTIVITES/Compétition2/Reglementation-generale>

La diffusion des informations concernant les compétitions régionales se font sur le site régional AURA via : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/Evenements>

# CALENDRIER 2024/2025

## COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CONCERNE	NIVEAUX DE PRATIQUE	DATE	ORGANISATEUR
Acro French Cup	Fed A/Perf/Elite	23 au 26 janvier	Fareins
Chpt Dép Drôme-Ardèche	Tout	1/2 février	A déterminer
Chpt Dép Savoie	Tout	????	A déterminer
Chpt Dép Allier	Tout	????	A déterminer
Chpt Dép Puy de Dôme	Tout	????	A déterminer

## COMPETITIONS REGIONALES

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CONCERNE	NIVEAUX DE PRATIQUE	DATE	ORGANISATEUR
Interdépartementale Est	Fédérale	15/16 mars	Vic-le-Comte
Interdépartementale Ouest			
Région (Sélection Fédérale A)	Fédérale	12-13 avril	Ugine
Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes	Fédérale Nationale B	21-22 juin	Cusset

## COMPETITIONS NATIONALES

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CONCERNE	NIVEAUX DE PRATIQUE	DATE	ORGANISATEUR
Inter-régionale 1 Sud-Ouest	Performances et Elites	8/9 février	Nouvelle-Aquitaine
Inter-régionale 2 Est	Performances et Elites	22/23 février	Bourgogne Franche-Comté
Inter-régionale 3 Sud-Est	Performances et Elites	5/6 avril	Sud
Championnat de France par équipes Nationale et Fédérale	Fédérale (Sous sélection) Performances et Elites (Ne sont concernés que les clubs faisant partie de la liste établie par la CNS et figurant sur la lettre FFGym)	3/4 mai	A déterminer
Trophée Fédérale		10/11 mai	Mulhouse
Championnat de France par unités	Performances et Elites	13/14 juin	Rennes

Il existe 3 filières compétitives :

- La filière Fédérale est destinée aux gymnastes débutants et intermédiaires
- La filière Performance est destinée aux gymnastes confirmés
- La filière Elite est destinée aux gymnastes de haut niveau.

Pour chaque compétition, les clubs pourront consulter sur le site du Comité les documents technico-administratifs et sportifs. Les résultats seront accessibles sur le site à la fin de chaque compétition.

## RAPPEL DES CATEGORIES POUR LES COMPETITIONS

- **La participation à la compétition interdépartementale Est ou Ouest** est sélective pour les catégories de filière Fédérale uniquement. Les autres filières (Performance et Elite) peuvent également s'engager en « Open », c'est-à-dire en compétition non sélective.

**IMPORTANT** : Il est à noter que ces compétitions étant non sélectives pour les filières Performance et Elite, les corps de juge seront déterminés selon des règles propres au comité, et peuvent donc être de composition différente de celle exigée lors des compétitions sélectives inter-régionales (voir paragraphe Engagements ci-dessous).

- **La compétition sélective régionale** est ouverte uniquement aux unités de la filière Fédérale A / B qui ont participé à la compétition interdépartementale de leur territoire.
- **Les compétitions sélectives inter-régionales** sont ouvertes aux filières Performance et Elite uniquement. Pour les clubs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il est possible de participer aux 3 compétitions inter-régionales suivantes :
  - Sud-Est = Auvergne-Rhône-Alpes / Provence-Alpes-Côte d'Azur / Bourgogne-Franche-Comté / Grand-Est / Occitanie / Nouvelle-Aquitaine
  - Sud-Ouest = Auvergne-Rhône-Alpes / Provence-Alpes-Côte d'Azur / Occitanie / Nouvelle-Aquitaine / Bretagne / Pays-de-la-Loire / Centre-Val-de-Loire / Normandie
  - Est = Auvergne-Rhône-Alpes / Hauts de France / Ile de France / Bourgogne-Franche-Comté / Grand-Est / Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Lors du Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes**, deux compétitions auront lieu simultanément : la finale régionale Fédérale et la compétition Grand Prix, donnant donc lieu à deux classements distincts. Plusieurs cas de figure peuvent donc se présenter :
  - Les unités ayant eu accès à la finale nationale du Trophée Fédéral ne pourront participer au Grand Prix que dans une catégorie/unité différente.
  - Les unités n'ayant pas eu accès à la finale nationale du Trophée Fédéral peuvent au choix participer à la finale régionale Fédérale dans la même catégorie que celle dans laquelle ils ont concouru dans la saison, ou bien au Grand Prix dans une catégorie/unité différente.
  - Les unités n'ayant concouru à aucune compétition sur la saison en cours ou les nouvelles unités pourront concourir directement en compétition Grand Prix.

Pour rappel, le changement d'un partenaire au moins est considéré comme un changement d'unité dans sa totalité.

Le Grand Prix est également accessible aux licenciés titulaires d'une licence Loisir sur la saison 2024-2025 pour la filière Fédérale A et B (duo, trio et quatuor) ainsi qu'aux licenciés UNSS.

- **Composition du Jugement en filière fédérale**

Organisation des corps de juges :

- Le juge arbitre peut rentrer sa note à l'exécution et ou l'artistique. Il ne peut pas être juge arbitre dans une catégorie où se trouve une unité de son club (dans la mesure du possible).
- 2 juges à la difficulté, (Un juge à la difficulté niveau 3 minimum, qui peut rentrer également sa note à l'exécution ou l'artistique, et un deuxième juge à la difficulté niveau 2 minimum).
- 2 à 6 juges à l'exécution, 2 à 6 juges à l'artistique.

## **ENGAGEMENTS EN COMPETITION**

---

**Engagement des juges via EngaJuge OBLIGATOIRE. Merci de respecter la date limite d'inscription fixée par évènement car ensuite il sera IMPOSSIBLE d'inscrire un juge.**

**Attention : Vérifiez bien en début de saison le niveau de qualification du juge avant la création de la licence. Si problème, merci de vous rapprocher du responsable des juges.**

**Merci de respecter les dates définies dans les dossiers techniques de chaque compétition pour tous les engagements.**

- **Engagements pour les sélectives inter-départementales et régionales de la filière Fédérale :**

Pour les compétitions inter-départementales Est et Ouest, ainsi que pour la sélective régionale des catégories Fédérales A et B, inscrire nominativement sur Engagym avant **le 7 janvier 2024** les unités (duo, trio, quatuor) que vous prévoyez d'engager **sur l'ensemble de la saison 2023-2024**, afin de permettre une meilleure organisation des compétitions régionales et l'établissement des quotas pour la finale du Trophée Fédéral.

Ces engagements sont nominatifs, il n'y a pas d'engagement prévisionnel pour ces catégories.

- **Engagements pour le Trophée Fédérale par équipe (TFE) :**

Le comité établira un classement par équipe des clubs engagés en filière fédérale sur son territoire pour le 18 mars 2025. A l'aide de ce classement, et parmi les clubs qui souhaitent effectivement participer au TFE, Le comité AuRA définit les 3 clubs qualifiés et une liste de clubs réservistes.

**Le système de classement sera communiqué prochainement.**

Les places libérées par les équipes (FFGym ou UNSS) qui ne souhaitent pas participer au TFE sont attribuées aux clubs réservistes, selon un prorata favorisant la représentativité des régions.

C'est le club qui est sélectionné pour participer au TFE, quelles que soient les unités qui ont permis cette sélection.

**Pour rappel :** lors de chaque compétition, le club est **dans l'obligation d'engager un ou plusieurs juge(s)**, dont le niveau est défini par la filière, sauf pour les nouvelles sections GAc.

**Le lien des modalités d'engagement du ou des juges sont sur le dossier technique de la compétition.**

Le club communique le nom et le niveau de son ou ses juges, selon les modalités stipulées pour chaque compétition.

Le prêt de juge, du niveau requis au vu des engagements présentés, est autorisé, il est cependant impératif d'en référer à la commission en charge du niveau de pratique de la compétition :

- Sélectives inter-régionales et finales nationales = CNS GAc
- Compétitions inter-départementales et sélective régionale = Commission Technique Régionale.

Lors d'une compétition, un club dont le juge est convoqué sur le jury est autorisé à ne pas présenter d'autre juge.

Les cas particuliers en compétition régionale, notamment pour les Open, sont soumis à demande et discussion auprès de la Commission Technique Régionale et du responsable des juges. La commission peut être amenée à demander, par nécessité d'organisation, la présence d'un 2ème juge club.

## **ENVOI DES CARTES DE COMPETITION**

---

Les cartes de compétition sont à télécharger sur le site fédéral <https://www.ffgym.fr/>.

Lors des compétitions interdépartementales, régionales et open, pour les unités engagées en catégories Nationale A et Elite, les cartes sont à **envoyer 10 jours avant la compétition** pour vérification à [cartes.gac@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:cartes.gac@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr).

Pour les catégories Fédérales et Nationales B, les cartes sont à imprimer en format A4 paysage et à présenter en salle d'échauffement.

**Attention : Seul un remplissage numérique (textes, figurines et valeurs) et au format PDF sera accepté.**

Pour la filière Fédérale uniquement, les entraîneurs pourront faire des modifications de leur carte de compétition auprès du juge arbitre le jour de la compétition.

## FORMATIONS DES GYMNASTES

Les dates et formations seront communiquées sur le site régional : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/FORMATION/Formations-des-Gymnastes/GAC>

### COURS PERFECTIONNEMENT REGIONAL (CPR) :

- Du 19 au 21 octobre 2024, à **Hauteville**.

Sont concernées les unités classées en DRA\*, avec une participation limitée de gymnastes (40).

**Une fiche complémentaire sera diffusée pour plus de précision (niveaux, entraîneurs référents, prix, etc...)**

- Du 4 au 5 janvier 2025, à **Albertville**.

Sont concernées les unités classées en DRA\*, avec une participation limitée de gymnastes (25).

**Une fiche complémentaire sera diffusée pour plus de précision (niveaux, entraîneurs référents, prix, etc...)**

L'objectif de ce CPR est de permettre aux gymnastes et aux entraîneurs de faire un premier bilan des acquis de début de saison afin d'orienter au mieux les différentes formations présentes dans les catégories compétitives.

### COURS PERFECTIONNEMENT DEPARTEMENTAUX (CPD) :

Pour les clubs qui ont des niveaux de pratique qui n'entrent pas dans les stages ci-dessus et qui souhaitent se former auprès d'un autre club ayant un niveau de pratique supérieur. Le club fait la demande au RTR GAC (Alexandre Tallaron, coordonné en page 2) , qui transmet à l'équipe ETR. L'équipe ETR définit un club / entraîneur référent adapté à la demande du club demandeur. Le club demandeur pourra se déplacer dans le club ressources avec 3 unités maximum OU Le club demandeur accueille l'entraîneur ressource vers son lieu d'entraînement sur une journée. Dans les 2 cas, l'entraîneur ressource perçoit une vacation du CAURAG + frais de déplacement si besoin.

### COMPLEMENT FORMATION DES JUGES REGIONAUX

Lors des CPD ou CPR, les juges régionaux sont invités à venir y participer dans la mesure du possible et de leur disponibilité afin de compléter et approfondir leur formation. La commission par l'intermédiaire du CAURAG, du responsable des juges et des responsables de formations mettra à disposition de ces regroupements des juges expérimentés afin d'accompagner la formation continue de ces juges régionaux.

*\*DRA : Dispositif Régional d'Accession au haut niveau (liste page suivante)*

## FORMATIONS JUGES ET CADRES

InteraGYM Formation a pour vocation de former des personnes, bénévoles ou salariées, dans le domaine des activités gymniques. Divers domaines d'expertise sont répertoriés :

- Formation Animateur Fédéral
- Formation des Juges
- Formation continue Juges/Cadres
- Formation du Certificat de Qualification Professionnelle
- Formation Express des dirigeants

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://interagym-formation.com/>

#### Contact :

Emilie DAVID – Coordinatrice Formations - 07 71 89 66 76 - [e.david@interagym-formation.com](mailto:e.david@interagym-formation.com)

Au niveau régional, les formations propres à la GAc sont essentiellement dispensées au cours de rassemblements appelés « CPR ». Les CPR concernent à la fois la formation continue pour les juges, la formation des entraîneurs et celle des gymnastes.